

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF449

présenté par

M. Coquerel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

I. – Au premier alinéa de l'article L. 223 VL du code des impôts, le nombre : « 750 » est remplacé par le nombre : « 500 ».

II. – Il est procédé au même remplacement :

1° à la fin de l'article L. 223 WL *bis*,

2° à la fin de l'article 223 WL *ter*,

3° dans le 1° et 2° de l'article L. 223 WL *quater* du même code.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce dernier amendement de repli, les députés du groupe LFI proposent de remplacer le seuil de déclenchement de l'impôt sur les bénéfices des multinationales, actuellement fixé à 750 millions d'euros de chiffre d'affaires, par un seuil fixé à 500 millions d'euros.

En 2024, le Gouvernement a mis en œuvre un accord de l'OCDE en instaurant un impôt minimum de 15 % sur les bénéfices de multinationales situées en France dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil de 750 millions d'euros.

Mais ce seuil est trop faible puisque seules 10 % des multinationales sont concernées par la mesure, comme l'indique l'association Oxfam.

Nous ne pouvons nous contenter d'une imposition si faible qui ne permet pas de lutter suffisamment contre l'évasion fiscale. Selon le Conseil d'Analyse Économique (CAE), cette taxe devait rapporter 6 milliards d'euros à la France, alors que l'évitement de l'impôt des entreprises lui coûte environ 100 milliards d'euros par an.

Nous proposons donc d'abaisser le seuil de déclenchement de cet impôt de 750 millions d'euros à 500 millions d'euros pour que ce taux minimal de 15 %, bien que trop faible, soit appliqué plus largement.